

terne, du côté de la Cheminée, avec les Conseillers de la Grande Chambre, & les Présidens des Enquêtes & Requêtes.

Ensuite étoient placez, les Gens du Roi, savoir, Maître Guillaume de Lamoignon Avocat General; Maître Guillaume François Joly de Fleury, Procureur General; Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat General; Maître Henri François de Paule d'Aguesseau, Avocat General.

Dans le surplus des Barreaux des deux côtes, & sur quatre Bancs ajoutez, étoit placé le reste des Conseillers des Enquêtes & Requêtes.

Dans la Lanterne du côté du Greffe, la Duchesse de Ventadour, ci-devant Gouvernante du Roi, l'ancien Evêque de Frejus son Precepteur, & plusieurs autres personnes de qualité.

Dans la Lanterne du côté de la Cheminée, les Ambassadeurs.

Sur quelques Bancs du même côté, les Envoyés, les Résidens, & quelques Etrangers de distinction.

VI. Telle étoit la disposition du Lit de Justice: Voici à présent ce qui s'y est passé, tiré des Registres du Parlement, du Lundi 22. Février 1723. du matin.

*Le Roi déclaré
Majeur;
Discours faits
à ce sujet.*

CE jour, la Cour, toutes les Chambres assemblées en la grande Chambre du Parlement, en robes & chaperons d'écarlatte, Messieurs les Présidens revêtus de leurs manteaux, tenans leurs mortiers à la main, attendans la venue du Roi, suivant son Mandement du seizième de ce mois, pour tenir son Lit de Justice; les Officiers des Gardes du Corps saisis des Portes du Parlement: le Grand Maître des Ceremonies est venu sur les dix heures & demi, avertir que le Roi étoit en la sainte Chapelle. Ont été députez pour aller le